



COMITE SYNDICAL Du 30 avril 2025 A 14H00

Salle du Conseil – Mas du Pont de Rousty

Procès-verbal des débats

L'an deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 14 avril 2025 s'est réuni à Arles le 30 avril 2025 à 14h00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 15 membres sur 23, soit 54 voix sur 92.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Martine AMSELEM, Patrick de CAROLIS, Catherine BALGUERIE-RAULET, François JOURDAN, Eva CARDINI, Pierre RAVIOL, Aline CIANFARANI, Jean-Paul GAY, Marie-Christine CONTRERAS

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Jérôme BERNARD représenté par Jean-Paul GAY, Christelle AILLET représentée par Marie-Christine CONTRERAS, Corinne CHABAUD représentée par Martine AMSELEM, Bernard ARSAC représenté par François JOURDAN

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Emmanuel LESCOT, Frédéric GIBERT, Daniel CARLOTTI

Invités permanents avec voix consultatives : Jacques MAILHAN, Didier HONORE, Jacques NOU, Bertrand MAZEL, Raphaël MATHEVET

Assistaient à la séance : Olivier BRIAND, Nicolas WECK, Christophe FONTFREYDE, Estelle ROUQUETTE, Magali BLANC, Elodie EQUEL, Emilie IPSILANTI

Sommaire :

- I. Accueil par la Présidente du Parc naturel régional de Camargue
- II. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 31 janvier 2025
- III. Projets de délibérations à l'ordre du jour
- IV. Informations
- V. Questions diverses

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AU-013-251302295-20250627-CR_30042025

I. Accueil par la Présidente du Parc naturel régional de Camargue

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT, Présidente du Parc naturel régional de Camargue, constate que le quorum est atteint. Elle ouvre la séance à 14h16, à laquelle sont présents ou représentés 15 membres.

II. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 31 janvier 2025

Il convient d'approuver le procès-verbal des débats du Comité syndical du 31 janvier 2025 qui a été joint en annexe du dossier de séance.

La Présidente demande s'il y a des observations ou des modifications.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

III. Projets de délibérations à l'ordre du jour

1. Adhésion aux conventions de participation Santé et Prévoyance du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône

Il s'agit de satisfaire aux obligations légales en matière de santé et prévoyance car la règlementation a évolué.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Approbation du Compte Financier Unique

Il s'agit d'approuver le Compte Financier Unique de l'année 2024, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Monsieur DE CAROLIS salue la mise en place de la comptabilité analytique.

Monsieur le Directeur indique que le document présenté débute par un historique de la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral (CDL). Une répartition des contributions statutaires est proposée dans le « Tableau 3 ». Celle-ci permet de se rendre compte que les contributions statutaires couvrent 83% des charges de salaires permanents si nous n'imputons pas le service GDEN sur ces contributions.

Dans le doute les frais généraux sont attribués au secrétariat général. Il y a donc moins de dépenses en fonction support que ce qui est actuellement inscrit.

Concernant le Budget, nous avons une comptabilité par crédit de paiement et pas par engagement. Les subventions pour des dépenses de l'année sont parfois récupérées l'année suivante.

Il remercie le secrétariat général pour le travail effectué notamment en matière de recherche des recettes.

Concernant le service Gestion des Espaces Naturels (GDEN), il y a environ 100 000 euros d'écart en négatif entre les dépenses et les recettes. C'est la preuve que l'argent de la gestion des terrains naturels n'est pas utilisé pour d'autres missions que celles de la GDEN, bien au contraire.

Madame BALGUERIE-RAULET félicite le Parc de la mise en place de cette comptabilité analytique qui s'affinera au fil du temps. Elle demande s'il est possible d'avoir des informations plus précises concernant les différents sites. En effet, s'il y a des choix à faire, ils ne concerteront pas un site

précis mais des actions menées sur ce site. Aussi, cela permettrait d'avoir une vision plus précise de chacun de ces espaces et d'avoir un éclairage suffisant pour arbitrer.

Le Directeur lui répond que ce document donne une image assez réaliste de ce qu'il se passe à l'échelle des services. Une comptabilité site par site est assez complexe car les agents ne sont pas strictement affectés à un site.

Monsieur DE CAROLIS comprend la logique mais elle ne correspond pas à celle du généreux donateur étant donné qu'il y a d'une part, une cotisation qui est faite au Parc et d'autre part, des subventions attribuées à un territoire ou des actions précises. Il faut une correspondance en face. Ainsi, par exemple, si Arles donne des subventions au Domaine de la Palissade, il faut savoir ce qui se fait à La Palissade.

Le Directeur lui répond qu'il est possible de faire cette comptabilité dans la limite indiquée. Il est possible de faire un focus sur la Palissade et les terres autour.

Pour Madame BALGUERIE-RAULET il y a des choses importantes sur cet espace compte tenu du travail fait par les équipes du Parc. Il est important du point de vue de notre contribution de savoir pourquoi nous faisons des économies.

Pour M. RAVIOL la gestion des étangs salés est très importante. Il manquerait 100 000 euros dont il faudrait discuter avec le Conservatoire du Littoral.

Le Directeur précise que cette somme manque avec l'équipe actuelle alors même qu'il faudrait ajouter 2 personnes pour gérer de manière satisfaisante les Etangs et Marais des Salins de Camargue.

La Présidente rappelle que l'objectif du Conservatoire du Littoral est d'acquérir des terrains dont il ne gère pas le fonctionnement. Il ne participera donc jamais au financement du fonctionnement. Concernant la préoccupation de M. DE CAROLIS, il s'agit d'une demande légitime car l'approche globale n'est pas entièrement satisfaisante. Il faudra la clarifier dans le cadre de la gestion et de la révision de la charte.

Monsieur MAZEL souhaite attirer l'attention du préfet. Si les politiques publiques continuent à acquérir des territoires en Camargue, il convient de se poser la question du fonctionnement. Il faut modifier les règles sinon cela va créer du déficit.

La Présidente indique que tous les gestionnaires interpellent le Conservatoire du Littoral sur ce sujet. Nous n'arriverons pas à réaliser un plan de gestion dès lors que dans les conventions de gestion il est inscrit « pour les acquisitions à venir ».

Monsieur HONORE tient à faire un bref rappel historique. Le dossier concernant la Palissade est un dossier compliqué car à l'époque nous ne savions plus qui pouvait s'en occuper et comment. Aujourd'hui, c'est devenu une charge lourde pour le Parc. Lorsque le Conservatoire du Littoral impose des sujets à développer, il faut qu'il participe. Cela fait des années que nous savons qu'il y a 200 000 euros qui manquent. Est-ce que nous devons continuer à nous occuper de la Palissade ?

M. FOUCHIER demandait si l'argent était bien utilisé aux fins pour lesquelles il est versé. La Présidente explique que nous sommes actuellement en négociation pour la gestion des EMSC et nous sommes en mesure de pouvoir apporter des solutions. Certes, il y a 2 personnes à l'accueil du Domaine de la Palissade mais il y a également du personnel que nous ne voyons pas et qui s'occupe des terres.

Monsieur JOURDAN souhaite dire un mot. Nous nous interrogeons beaucoup sur les dépenses mais il souhaite également que l'assemblée s'interroge sur les recettes. Est-ce que la location des terres est faite au bon prix ?

Le Directeur indique le service de l'Eau, la Biodiversité et le Développement Rural intervient aussi sur les terrains gérés par le service GDEN. Au niveau agricole, nous avons des gens expérimentés qui font l'unanimité sur leur compétence technique et qui ont estimé parcelle par parcelle la valeur locative des terres d'une manade bien connue. La valeur estimée de la location recalculée par les agents du Parc est inférieure au prix actuel de location. Il y a effectivement un travail à faire sur ce sujet.

Concernant les sources de financement pour l'investissement, le Parc cherche des recettes même si cela est censé être du ressort du CDL. Nous trouvons du sponsoring, cela prend du temps, mais nous avons trouvé près de 200 000 euros pour faire des investissements dans l'hydraulique. Par contre aucun sponsor ne veut payer pour du fonctionnement ou pour participer à la réfection des routes. Or les gens qui fréquentent la zone ne voient que l'état de la route, même si les espaces naturels sont bien gérés.

Monsieur RAVIOL indique que le SYMADREM s'engage pour la partie nord car il y a un problème de sécurité. En accord avec Monsieur DE CAROLIS un devis va être établi afin de connaître le coût de la remise en état de la route, au minimum jusqu'à Tourvieille.

Mme AMSELEM prend la présidence.
La Présidente se retire au moment du vote.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Affectation du résultat comptable de l'exercice budgétaire 2024

Il s'agit d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement et d'investissement au Budget supplémentaire 2025.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Adoption du Budget Supplémentaire 2025

Il s'agit de prendre en compte les résultats 2024, notamment le mécénat et les investissements qui n'étaient pas budgétés.
Nous avons pu budgérer un certain nombre de mesures concernant les ressources humaines, notamment la mise en place d'une part variable CIA ainsi que le recrutement de deux écogardes qui sont autofinancés.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Approbation du rapport d'activité du Syndicat Mixte de Gestion du Parc naturel régional de Camargue 2024

La présidente présente le Rapport d'activité et félicite le Directeur et les équipes du Parc.

Monsieur MATHEVET salue la qualité du rapport d'activité qui donne une nouvelle visibilité du Parc et de ses actions. Les travaux et enquêtes menées montrent que cela manquait.

6. Convention de partenariat dans le cadre du projet « Provence Grand Large »

Il s'agit de signer la convention partenariale avec la SAS Parc Eolien Offshore de Provence Grand Large , la Ligue de Protection des oiseaux PACA, le Parc Marin de la Côte Bleue pour la mise en œuvre d'actions visant à réduire l'attractivité des engins de pêche pour éviter la capture accidentelle des oiseaux marins (puffins) dans le cadre du projet « Provence Grand Large ».

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Système d'information territoriale : convention cadre Interparcs Région Sud 2025-2027

Il s'agit de signer la convention-cadre « Système d'Information Territorial des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur » établie pour la période 2025-2027 et fixant la participation annuelle de chacun des Parcs à 6 000€.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Approbation du diagnostic préalable à la révision de la Charte

Le diagnostic a été inauguré au comité de pilotage en présence de Madame la Sous-préfète. Il a également été présenté dans 3 réunions grand-public et au Conseil Consultatif.
Il s'agit de la base de la prochaine Charte d'où l'importance de le présenter en Comité syndical.

Le Directeur explique que le processus concernant ce diagnostic a débuté par 9 réunions de concertation. Les équipes sont parties de certaines fiches diagnostics plus ou moins récentes et de qualité inégale. Elles ont été retravaillées en interne pour se les réapproprier et les actualiser. Toutes les équipes sont ensuite retournés voir les habitants avec ces nouvelles fiches. Toutes les commissions se sont réunies, en plus des trois réunions principales. La discussion s'est beaucoup organisée autour des enjeux liés au diagnostic.

Aujourd'hui, il est proposé au Comité syndical d'acter ce document, même s'il peut y avoir des modifications à la marge. Le diagnostic et l'évaluation sont les deux documents principaux à produire. C'est un bureau d'étude qui réalisera l'évaluation. Nous organiserons une demi-journée de travail sur les premières conclusions de ce bureau d'étude avant la conclusion finale.

Le troisième document à produire n'est pas obligatoire mais il doit être acté en COPIL. Il s'agit d'un focus sur le patrimoine naturel. En effet, ce sujet est au cœur de la problématique du Parc. Le focus permettra d'imaginer la suite. Il s'agit d'une étude complémentaire qui constituerait un troisième document préparatoire à l'élaboration de la Charte.

Le Directeur espère avoir le résultat de ces travaux en septembre pour qu'ils puissent être actés par le Comité syndical qui aura lieu à la fin du mois de septembre. Cet été sera rédigée l'architecture de la prochaine Charte en fonction du résultat du diagnostic de territoire, du bilan de la charte et du focus patrimoine naturel. Il prévoit d'avoir des éléments pour septembre dans le but que le Comité syndical puisse demander une prolongation de la Charte actuelle et avoir une V0 de la Charte avant discussion avec les partenaires début 2026.

La Présidente rend compte d'une réunion qui s'est tenue au sujet de l'élargissement du territoire du Parc en mer. La Région est étonnée des discussions car cette année est celle du sommet des océans avec l'organisation de la conférence des Nations Unies sur les Océans à Nice au mois de juin 2025.

Madame BALGUERIE-RAULET a lu dans le rapport d'activité, en ce qui concerne le diagnostic et la charte, que des comptages ont été faits pour le triton crété en 2024 avec 62 individus. Elle s'interroge sur une réflexion à mener sur l'extension du périmètre N 2000.

La Présidente indique que le travail concernant l'évaluation est lui aussi laborieux et fastidieux. Très concrètement, les services régionaux ont répondu en trois périodes. La question est de savoir en quoi un parc naturel régional a permis à chacun de mettre en place des actions et de tenir ses engagements.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Motion de soutien au projet « Pratiques et savoir-faire des Gens de Bouvine »

Il s'agit d'adopter les termes de la motion portant inscription au Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO des « Pratiques et savoir-faire des Gens de Bouvine », et de soutenir l'idée de l'inscription à l'UNESCO des cultures camarguaises, la démarche et les travaux engagés par l'Association d'aide à la reconnaissance au PCI UNESCO des cultures camarguaises.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

IV. Informations

• Contournement autoroutier d'Arles

Le Directeur informe l'assemblée que les services instructeurs sollicitent l'avis du Parc quant à la qualité du dossier, afin que les citoyens puissent se positionner. Le périmètre du contournement autoroutier n'étant pas dans le Parc, il n'est pas proposé au Comité syndical de se positionner. En revanche il passe dans la zone Natura 2000. Il se peut donc que les chargés de mission soient amenés à réaliser des portés à connaissance.

Madame BALGUERIE-RAULET profite de ce point pour rappeler la nécessite et l'urgence d'avoir quelqu'un qui s'occupe du suivi Natura 2000 sur le site des Trois marais.

• Rapport du Conseil scientifique et d'éthique sur la ligne Très Haute Tension

Monsieur NOU remercie d'une part la Présidente d'avoir demandé ce rapport et M. MATHEVET d'autre part, pour ce rapport intelligent, bien fait et pour son implication pour le Parc.

Monsieur MATHEVET rappelle qu'il y a déjà eu un avis du Comité syndical en septembre 2023 sur ce sujet. Ce projet est en opposition avec les principes élémentaires qui fondent le Parc et sa charte paysagère.

Le projet de décarbonation à Fos Sur Mer est un projet d'intérêt national et européen qui est indissociable d'une alimentation électrique. En effet, il faudrait doubler la demande et le transport d'énergie vers le port. A la demande de la Présidente, le Conseil scientifique et d'éthique a eu lieu en mars dernier. La responsable du projet de RTE (Réseau de Transport d'Electricité) a été auditionnée ainsi que le collectif Stop THT pour faire entendre leurs arguments et contre-propositions techniques.

Il s'agit de tirer une ligne aérienne de très haute tension sur 65 km entre le Gard et Fos sur Mer dont le fuseau de moindre impact traverse le parc sur 25 kilomètres. Il traverse une Zone Natura 2000, une zone tampon de la Réserve de biosphère et principalement des terres agricoles. Il y aurait 180 pylônes massifs et des câbles suspendus ce qui engendrerait une perte de caractère et d'authenticité de la Camargue avec un impact sur la valeur résidentielle et touristique.

En 2003 et 2021 il était possible de constater une mortalité importante liée à l'électrocution qui est la principale cause de décès des espèces non chassables.
Nous constatons que cette ligne THT traverse des zones sensibles, ainsi le Conseil scientifique et d'éthique considère que le projet contrevient aux missions du PNRC.

Ce projet correspond à un choix technique, il n'y a aucune évaluation économique des coûts et des bénéfices du projet ni de son impact important sur le tourisme.
A l'unanimité, les membres du Comité syndical ont émis un avis négatif sur le tracé de moindre impact retenu par le préfet et plus généralement sur la création de cette ligne. Les enjeux locaux et régionaux n'ont pas été évalués et l'analyse coût/bénéfice est absente. Ce projet va donner lieu à un certain nombre de contentieux.

Monsieur DE CAROLIS remercie cette intervention car c'est une preuve de transparence pour nous tous. Il y a une réunion à Beaucaire ce soir à 18h30. Cette étude corrobore nos doutes et nos positions.

Monsieur MAZEL indique que le monde agricole se rallie à cette position. L'agriculture et l'élevage sont concernés directement par la ligne. Il y aura une parade agricole le 02 juin pour montrer l'hostilité à ce projet funeste pour le territoire.

Madame BALGUERIE-RAULET précise que la Camargue est aussi un site Ramsar et qu'à ce titre, elle a été interpellée par les représentants du comité sur le préjudice possible de cet aménagement sur le secteur.

Madame CARDINI indique que le gouvernement rediscute de la loi énergétique, tout est ainsi remis en question sur l'énergie en France. Nous ne savons pas si cette ligne va continuer car elle n'est pas nécessaire. Aujourd'hui la France est excédentaire en fabrication d'électricité.

Pour Monsieur DE CAROLIS il y a un élément intéressant dans la conclusion. Il a beaucoup été question de l'intérêt de cette ligne pour le développement et l'investissement de notre territoire. En revanche, le coût sur l'économie locale n'a pas été calculé.

V. Questions diverses

Monsieur JOURDAN félicite la Présidente et le Directeur de l'amélioration des comptes du Parc mais il s'interroge sur la pérennité des dotations et des financements.

Le Directeur lui répond que la pérennité tient aux contributions statutaires. Le plus inquiétant c'est que les coûts permanents soient supérieurs à ces contributions.

La Présidente précise que beaucoup d'économies ont été faites et sont toujours recherchées. Certaines sont pérennes, d'autres correspondent à des recrutements repoussés.

Enfin, le Directeur informe l'assemblée que l'office de tourisme d'Arles demande d'inscrire au dos du document produits avec les trois offices de tourisme (OTI) « prix conseillé 1euros ». Chaque OTI prendra ensuite la décision de le distribuer gratuitement ou non.

Il n'y a plus de questions.
La séance est levée à 16h22.



REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AU-013-251302295-20250627-CR_30042025